

Un café, l'addition !

■ Le prix du café à OFS augmente de 100% : what else ?

De façon unilatérale et, dans l'opacité la plus totale, la Direction a décidé de changer les machines à café en faisant, au passage, exploser le prix du café, qui est passé de 20 cts à 45 cts !

Ni les salariés, ni les représentants du personnel n'ont été informés de ces modifications.

La direction se justifie en nous expliquant que les machines actuelles sont obsolètes et que tous les salariés ne payaient pas le même prix. Mais au lieu de mettre le café à 20 centimes partout, on aligne tout le monde sur le prix le plus élevé Logique !

La CFE-CGC a immédiatement saisie la Direction et a demandé le passage du dossier au CE du 17 décembre.

■ Nous exigeons un retour immédiat au tarif initial de 20cts !

La jurisprudence établit clairement qu'un usage lié à une prérogative du CE ne saurait être modifié sans une information (consultation) préalable de l'instance. Cette obligation n'a pas été respectée en amont des modifications en décembre 2015 des Systèmes Automatiques de Distribution (SAD) décidés par la DSG sur les sites qu'elle gère (Orange Village, Vanves, Bagneux, etc.). **En conséquence nous avons demandé un rétablissement immédiat et sans délai**

- de la subvention sur chaque gobelet livré par les SDA des sites impactés ;
- d'un tarif de base de 0,20 € maximum pour le café et le chocolat

■ Une expertise pour faire la lumière sur la gestion des distributeurs

Vos élus CFE CGC ont également demandé une expertise complète, suivi en cela par la CFTC et SUD.

Une résolution a été votée à la majorité pour réaliser une expertise complète du système, avec : accès au contrat, comparaison des offres proposées aux salariés et les obligations contractuelles, part du financement de l'entreprise

La CFDT s'est courageusement abstenue et la CGT a voté contre cette demande d'expertise. Visiblement ces 2 syndicats ne sont pas prêts à demander des comptes à la Direction

■ La convivialité en option !

Doubler le prix du café, en pensant que cela passerait comme une lettre à la poste auprès des salariés, est une grave erreur. C'est vraiment ignorer l'importance de la « pause café » entre collègues qui reste l'un des rares moments de convivialité et de partage. Combien de difficultés et d'incompréhensions ont été réglés autour d'un café ? Combien de tensions apaisées parce qu'on a pu se parler en partageant un café ??

■ Différence de traitement d'un étage à l'autre

On découvre également qu'à certains endroits, les salariés peuvent bénéficier de l'accès à des machines Nespresso professionnelles et à l'achat de capsules au tarif entreprise. Et qu'à d'autres endroits il existe des « points café » où les salariés peuvent bénéficier de capsules gratuites.

On pourrait se réjouir de ce genre d'initiatives, à la condition qu'elles s'appliquent à tous les salariés.

Une nouvelle fois la Direction ne consulte pas les représentants du personnel sur des dossiers qui relèvent de leurs prérogatives.

L'expertise votée nous permettra de mettre à plat tout le système et, de nous assurer que les salariés ne sont pas lésés.

La Direction, nous a déjà fait savoir, en séance, qu'elle se réservait le droit de contester notre demande d'expertise devant les tribunaux. **Encore un bel exemple de la transparence et du dialogue social à OFS**

Toute l'équipe de vos élus CFE-CGC vous souhaite de
bonnes fêtes de fin d'années !

Vos élus CFE-CGC

Laurence CLOIX – 06 42 30 19 46
André LECOUBLE – 06 32 95 87 13
Franca LOSTYS – 06 70 40 82 24
Xavier PODEVIN – 06 87 60 86 75
Christophe RABIER – 06 72 95 72 57
Laurence DALBOUSSIÈRE – 06 30 55 59 97
Marie-Annick PITALLIER – 06 74 00 70 42
Philippe BESSINE – 06 72 08 04 31
Anne LEFRANS – 06 07 95 00 09
Fatima HAMADI – 06 73 71 94 33
Catherine REYDY – 06 76 41 01 20

Retrouvez l'actualité de votre périmètre Orange France siège sur
<http://www.cfecgc-orange.org/orange-france-siege>

Pour recevoir nos publications compléter le coupon ci-dessous

- ➔ le scanner et l'envoyer par mail à info@cfecgc-orange.org
- ➔ le remettre à un représentant CFE-CGC Orange

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique exclusivement destiné à la gestion de vos abonnements, et sont traitées de manière confidentielle. Conformément à la loi «informatique et libertés» du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification des informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en écrivant à la CFE-CGC Orange.



Je choisis mes publications

- la lettre de vos élus OFS
(actualité économique et sociale de votre établissement, 1 n° / mois)

- lettre

**COMPRENDRE
& AGIR**

*(actualité sociale du Groupe, 3 n° / an)
+ revue de presse mensuelle*

- lettre

**ÉPARGNE
& ACTIONNARIAT
SALARIES**

*(analyse de la stratégie,
décryptage de l'épargne salariés, 3 n° / an)
+ mails pratiques épargne salariale
+ revue de presse mensuelle*

Je complète mes coordonnées

- Madame Monsieur

Prénom / Nom _____

Établissement (CE) _____

Direction de rattachement _____

*Vous pouvez recevoir nos informations sur une ou deux adresses mail.
Complétez selon votre choix :*

mail pro

mail perso

téléphone mobile
